



Bordeaux, le 28 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le conseil maritime de façade donne un avis favorable à la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, et le vice-amiral d'escadre Jean-Louis LOZIER, préfet maritime de l'Atlantique, ont présidé ce 28 mai à Bordeaux le conseil maritime de la façade Sud-Atlantique réunissant les acteurs de la mer et du littoral. Le conseil a donné à une très large majorité un avis favorable au projet de stratégie de façade maritime, premier volet du document stratégique de façade.

Avec ses 723 kilomètres de linéaire côtier et un espace maritime s'étendant jusqu'à la limite de la zone économique exclusive, la façade Sud-Atlantique, présente de nombreux atouts et un potentiel de développement remarquable pour de nombreuses activités : pêche maritime, conchyliculture, activités portuaires, industrie nautique, tourisme, sports de glisse, etc. C'est aussi un littoral fragile, soumis à de nombreuses pressions et impacté par l'érosion côtière.

La stratégie de façade, qui couvre la région Nouvelle-Aquitaine, **fixe des objectifs ambitieux sur le plan économique, social et environnemental.** Elle organise le développement des activités maritimes et littorales tout en garantissant la protection des écosystèmes. Ainsi, elle introduit pour la première fois une carte des vocations dont l'objectif est de prévenir les conflits d'usage entre les acteurs présents sur un même espace.

Le document a été coconstruit avec les acteurs économiques, les organisations professionnelles, les associations de protection de l'environnement littoral et marin, les représentants des usagers de la mer et les élus des territoires littoraux de la Nouvelle-Aquitaine.

L'avis du conseil maritime de façade, assorti de recommandations, s'ajoutera à la consultation du grand public et à celle des organismes et collectivités maritimes et littorales qui seront exprimés d'ici le mois de juin 2019. **Le document sera enrichi de ces contributions avant d'être formellement adopté en septembre 2019.** Il sera complété en 2020 et 2021 par un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et le préfet maritime de l'Atlantique, préfets coordonnateurs de façade, souhaitent **saluer la mobilisation des acteurs maritimes et littoraux durant les trois ans d'élaboration de la stratégie de façade maritime** et les invitent à rester mobilisés pour la suite des travaux qui permettront la mise en œuvre de cette ambition maritime partagée. Le vote favorable du conseil maritime de façade montre que la planification de l'espace maritime dans un cadre concerté est un exercice réussi. Elle est la meilleure garantie d'une cohabitation harmonieuse des activités littorales et maritimes, actuelles et futures, en Sud-Atlantique.